



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Conversion de titres
Date de publication: SHAB 08.02.2021
Date d'échéance prévue: 08.05.2021
Numéro de publication: UP03-0000000066

Entité de publication
Télé Leysin - Col des Mosses - La Lécherette SA, Route du Belvédère 8, 1854 Leysin

Conversion de titres Télé Leysin - Col des Mosses - La Lécherette SA

Organisation concernée:
Télé Leysin - Col des Mosses - La Lécherette SA
CHE-335.140.293
Bâtiment Chaussy
1862 Les Mosses

Conversion de titres:
Devoir d'annonce des actionnaires



TÉLÉ LEYSIN-COL DES MOSSÉS-LA LÉCHERETTE SA (TLML SA)

DEVOIR D'ANNONCE DES ACTIONNAIRES

Conformément aux nouvelles dispositions de l'art.697i du Code des Obligations Suisse, qui sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2015, les actionnaires au porteur doivent annoncer leurs actions et s'identifier auprès de TLML SA. Dès lors, le Conseil d'administration de TLML SA somme les détenteurs d'actions au porteur ne s'étant pas encore annoncés auprès de la société de s'exécuter le plus rapidement possible mais au plus tard le 30 avril 2021, en présentant leurs actions ou certificats d'actions ainsi que :

- Pour les personnes physiques : nom, prénom, date de naissance, nationalité.
L'identification se fera au moyen d'une copie d'une pièce d'identité avec photo (copie du passeport ou de la carte d'identité).
- Pour les personnes morales suisses : raison sociale, adresse et personne de contact.
L'identification se fera au moyen d'un extrait du registre du commerce.
- Pour les personnes morales étrangères : raison sociale, adresse et personne de contact.
L'identification se fera au moyen d'un extrait attesté conforme au registre du commerce étranger.

Tant que le détenteur d'actions au porteur ne s'est pas dûment déclaré, ses droits sociaux et patrimoniaux restent suspendus.

Après le 30 avril 2021, les actionnaires ne pourront plus se faire inscrire directement au registre des actions, mais devront demander au tribunal leur inscription dans les 5 ans suivant l'entrée en vigueur de l'art. 622 al. 1bis CO, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2024.

Dès le 1^{er} novembre 2024, les actions seront annulées et les actionnaires déchus de leur droit.

En application de ces directives, la société TLML SA a ouvert un registre dans lequel tous les actionnaires seront inscrits. Si un actionnaire vend ses actions à un tiers, il devra le faire savoir à la société TLML SA en transmettant toutes les informations utiles pour modifier le registre des actionnaires (n° de l'action, valeur, coordonnées du nouveau détenteur) faute de quoi ce transfert ne sera pas inscrit auprès de la société.

Nous remercions donc tous les détenteurs d'actions au porteur encore non inscrits de faire le nécessaire auprès de l'administration, e-mail : sybille.colaco@tlml.ch ou courrier postal à l'adresse : TLML SA – Route du Belvédère 8 – 1854 Leysin.

Au nom du Conseil d'administration

Leysin, le 29 janvier 2021

Le Président **L'Administrateur délégué et Directeur**
André HEFTI **Jean-Marc UDRIOT**